

# CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

## PRIORITÉS D'AMÉNAGEMENT

LE SADR ÉTABLIT TROIS PRIORITÉS D'URBANISATION AU SEIN DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION :

### Priorité 1 : Croissance au sein des pôles de la structure urbaine

Ce premier niveau de priorité vise la structure urbaine qui comprend :

- le centre-ville, le pôle principal du territoire;
- les pôles secondaires (pôles mixtes de la Cité et des Allumettières);
- les pôles tertiaires (noyaux urbains de Buckingham et du Vieux-Aylmer);
- les zones axées sur le transport en commun (types 1 et 2);
- les cœurs de village urbain.

### Priorité 2 : Redéveloppement des secteurs urbanisés et consolidation des milieux de vie dans l'aire de consolidation urbaine

Ce second niveau de priorité comprend :

- la majorité du territoire urbanisé et prévoit la consolidation du tissu existant, la revitalisation des anciens quartiers, la continuité de la trame bâtie et la diversification des activités urbaines.

### Priorité 3 : Développement éventuel des aires d'expansion urbaine sous réserve de conditions particulières

Ce troisième niveau de priorité comprend :

- les secteurs éloignés des principaux pôles de la structure urbaine et où le développement est possible uniquement à certaines conditions et selon divers critères.

